



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAIJOURS, VILLEMOMBLE

DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE M2016-001 « GESTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST »

Administration Générale - Décision 2016-58

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu le marché n°2016-001 « Gestion de l'infrastructure informatique de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est » notifié le 1^{er} décembre 2015 à la société INIFLUX,

Vu l'article 20 du Code des marchés publics,

Considérant la nécessité d'ajouter un lien VDSL2 PRO afin d'améliorer les performances informatiques en raison d'une part de l'augmentation des effectifs de l'Etablissement Public Territorial et d'autre part, de la mauvaise qualité des lignes France Telecom,

D E C I D E

Article 1 : De signer l'avenant n°2 avec la **société INIFLUX**.

Article 2 : Le présent avenant engendre une augmentation du montant initial du marché de **907 € HT**.

Article 3 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Clichy-sous-Bois, le **18 octobre 2016**

Le Président,

Michel TEULET



Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président, certifie le
caractère exécutoire du présent acte
reçu en Préfecture le

18 OCT. 2016

Affiché - Notifié le



Siège | Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93160 Noisy-le-Grand | www.grandparisgrandest.fr

Siège administratif | 4bis, allée Romain Rolland - 93390 Clichy-sous-Bois | Tel. 01 41 70 39 10 | E-mail : contact@grandparisgrandest.fr